

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25548**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Droit privé et sciences criminelles spécialité Droit Pénal et sciences criminelles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université de Lorraine, Recteur de l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le professionnel titulaire du diplôme est amené à réaliser les activités suivantes :

- Information et veille juridique en droit pénal et sciences criminelles (textes nouveaux, jurisprudence, doctrine, politique pénale) ;
 - Rédaction de mémoires, rapports et travaux de recherche (thèse, contrat de recherche) ;
 - Conseils et actes de procédures dans le contentieux pénal pour des particuliers (personnes ou entreprises poursuivies ou victimes) ou pour des institutionnels (police, justice, services socio-éducatifs, service de sécurité, administrations, banques et assurances).
- Compétences visées par le diplôme :
- Développer et actualiser des connaissances de haut niveau dans les sciences criminelles juridiques (droit pénal général et spécial, procédure pénale, droit de la peine, droit pénal international et européen) et non juridiques (criminologie, criminalistique) ;
 - Analyser les textes nouveaux nationaux, européens et internationaux ; les décisions de justice internes et internationales (CEDH, CJUE, CPI) ; les travaux doctrinaux ;
 - Suivre des dossiers pénaux au contentieux et dans les procédures alternatives ;
 - Établir et présenter des documents de recherche, de synthèse ; élaborer des projets d'action de prévention, de gestion du risque pénal, de suivi des victimes ou de réinsertion des condamnés ;
 - Utiliser les données pratiques acquises (dans les options du diplôme) en Pratique des Parquets ; Médecine légale et psychiatrie médico-légale ; Police scientifique et technique ; Exécution des peines.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

Fonction publique de la Justice, notamment Magistrature, Greffe, Administration pénitentiaire, Education surveillée, Protection judiciaire de la jeunesse.

Fonction publique de la Police nationale ou municipale, de la Gendarmerie, des Douanes.

Fonction publique de l'Enseignement supérieur.

Professions libérales : spécialement Barreau

Entreprises privées : surveillance, vidéo protection, contrôle financier anti-blanchiment

Collectivités territoriales, dans leur mission de maintien de l'ordre et de sécurité.

Associations du secteur socio-éducatif et de réinsertion

Types d'emplois accessibles :

Magistrats, médiateurs, commissaires et officiers de police, officiers de gendarmerie, des douanes, gradés et agents d'administration pénitentiaire, agents de l'éducation surveillée, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Enseignant en droit, dans l'enseignement supérieur ou secondaire.

Avocat, huissier.

Cadres dans les entreprises de Banque, Assurance, Sécurité

Agents de probation ; salariés d'association socio-éducatives.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1704 : Management de la sécurité publique

K1901 : Aide et médiation judiciaire

K1903 : Défense et conseil juridique

K1904 : Magistrature

E1106 : Journalisme et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'obtention du diplôme est soumise à la validation des UE suivantes :

Master 2

Semestre 9 :

- UE1 Droit pénal général et droit des peines (8 ECTS ; 48 heures sur Les sources du droit criminel ; L'infraction ; La responsabilité pénale ; Les peines)

- UE2 Procédure pénale et droit européen et international (8 ECTS ; 48 heures sur La preuve pénale et sa recherche ; Le jugement ; Le droit pénal européen ; Le droit pénal international)
- UE3 Droit pénal spécial (6 ECTS ; 36 heures à choisir : 3 modules sur les 5 proposés : Droit pénal des personnes / Droit pénal de la presse / Droit pénal de l'environnement / Droit pénal des affaires/ Droit pénal du travail
- UE4 Éléments d'ouverture (6 ECTS, 36 heures à choisir entre Histoire du droit criminel (12h) ou Droit européen des droits de l'homme (12h) puis Droit pénal médical (12h) ou Contentieux pénale de la presse (12h) ou l'un des modules de l'UE 3 non déjà choisi ou des modules du Diplôme d'Université de Criminologie (Pratique des Parquets / Police scientifique / Médecine légale et psychiatrie médico-légale / Application des peines))

Semestre 10 :

- UE5 Exposé-discussion de synthèse : « maîtrise de la dominante » (10 ECTS)
- UE6 Mémoire de recherche et soutenance (20 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Jury d'enseignants-chercheurs et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Création en 1980 avec co-habilitation NANCY-STRASBOURG pour un DEA de Droit pénal. Reconduction constante mais ensuite avec l'autonomie des formations l'une se passe à Nancy, l'autre à Strasbourg.	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 2 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Université de Lorraine

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr/>

Autres sources d'information :

www.univ-lorraine.fr > offre de formation

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Lorraine - site de Nancy

Historique de la certification :